

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services



Est

**Dossier de demande de renouvellement
de la carrière d'Eguenigue (90)
Rubrique ICPE N°2510 et N°2515**



Sciences Environnement

Référence : 12-200 OCT 2014



Est

Affaire suivie par :
Sophie LE GAC
COLAS Est
44 boulevard de la Mothe
54 008 NANCY Cedex
Tél : 03.83.17.83.00

Préfet du Territoire de Belfort
Bureau de l'Environnement
Place de la République
90 000 Belfort

Dossier remis en mains propres c/ réceptionné

Eguenigue, le 8 octobre 2014

Objet : *Demande de renouvellement et d'approfondissement de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert sur la commune d'Eguenigue (90)*

Monsieur le Préfet,

Par la présente nous sollicitons le renouvellement et l'approfondissement de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roche massive et une installation de concassage-criblage (rubriques n°2510 et 2515 de la nomenclature des ICPE) sur la commune d'Eguenigue (90).

Cette demande couvre une superficie totale de 7 ha 87 a 95 ca, dont 80 a 64 ca d'extraction. Les terrains concernés sont tous situés sur la commune d'Eguenigue, à savoir les parcelles cadastrées section A n°567 et de n° 579 à 588 au lieu-dit « Le Coteau ».

La demande porte sur une durée de 21 ans, avec deux rythmes de production : 25 000 tonnes les dix premières années puis 10 000 tonnes jusqu'à la fin de la demande. La production annuelle maximale prévue sera de 60 000 tonnes les dix premières années puis 30 000 tonnes jusqu'à la fin de la demande.

Les éléments du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert ont été établis conformément à la législation en vigueur, à savoir les articles R512-2 et suivants du livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement. Ce dossier comprend donc les pièces suivantes :

- un dossier de demande d'autorisation incluant le calcul des garanties financières,
- la carte au 1/25 000^e et les plans visés par l'article R.512-6 du Code de l'Environnement
- une étude d'impact,
- une étude de dangers,
- une notice relative à la conformité de l'installation avec les prescriptions législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité du personnel,
- les documents attestant de la maîtrise foncière des terrains d'assiette du projet,
- l'avis de la municipalité d'Eguenigue, propriétaire d'une parcelle de terrain, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Afin d'assurer une bonne lisibilité du plan de situation du site, nous sollicitons votre accord visant à présenter un plan au 1/1 000^e au lieu d'un plan d'ensemble à l'échelle 1/200^e comme demandé par l'article R.512-6 du code de l'environnement.

Le présent dossier de demande d'autorisation annule et remplace celui déposé auprès de vos services le 10 janvier 2014. Il intègre la délibération émise par le Conseil Municipal d'Eguenigue le 4 juillet 2014 par laquelle il nous donne son accord de principe quant à la conclusion d'un nouveau contrat de forage dès obtention de l'arrêté préfectoral objet de la présente demande d'autorisation.

Espérant que vous voudrez bien réserver une suite favorable à notre demande et restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre haute considération.

Le Président Directeur Général

Christophe Guy



LISTE DES FIGURES

N°	LIBELLE	ECHELLE
A	Plan de localisation régional	1 / 100 000
A'	Plan de situation	1 / 25 000
B	Plan cadastral	Cf Figure
C	Communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km	1 / 25 000
D	Phasage quinquennal d'extraction	Cf Figure
E	Phasage de remblaiement	Cf Figure
F	Garanties financières	Cf Figure

LISTE DES ANNEXES

N°	LIBELLE
1	Extrait du Kbis
2	Autorisation préfectorale en vigueur
3	Contrat de forage et son avenant, matrice cadastrale
4	Organigramme de la procédure d'autorisation des ICPE
5	Avis de la mairie sur la remise en état du site
6	Plan de tir et arrêté préfectoral
7	Caractéristiques techniques de l'installation de traitement

LISTE DES PLANS REGLEMENTAIRES (CHEMISE A PART)

N°	LIBELLE	ECHELLE
1	Carte indiquant l'emplacement de l'installation projetée	1 / 25 000
2	Plan des abords de l'installation dans un rayon de 300 m	1 / 2 500
3	Plan d'ensemble des dispositions projetées de l'installation et de l'affectation des constructions et terrains avoisinants dans un rayon de 35 m	1 / 1 000

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	1
LISTE DES ANNEXES.....	1
LISTE DES PLANS REGLEMENTAIRES (CHEMISE A PART)	1
SOMMAIRE	3
1 – PRESENTATION.....	5
1.1 – <i>Historique</i>	5
1.2 – <i>Présentation de la demande</i>	6
1.3 – <i>Présentation du demandeur</i>	7
1.3.1 – La SA COLAS EST (cf. Annexe 1).....	7
1.3.2 – Signataire de la demande.....	8
1.3.3 – Autorisation d’exploiter en vigueur (cf. Annexe 2)	8
2 – SITUATION DU PROJET D’EXPLOITATION.....	9
2.1 – <i>Situation (Figures A et A’)</i>	9
2.2 – <i>Contrôle foncier (Figure B)</i>	10
2.3 – <i>Maitrise fonciere</i>	10
3 – LEGISLATION REGISSANT LES INSTALLATIONS CLASSEES.....	11
3.1 – <i>Rubriques de la nomenclature</i>	11
3.2 – <i>Textes régissant l’enquête publique (cf. Annexe 4)</i>	12
3.2.1 - Réglementation actuelle	12
4 – L’EXTRACTION	13
4.1 – <i>Nature du gisement</i>	13
4.2 – <i>Réserves</i>	13
4.2.1 – Profondeur exploitable	13
4.2.2 – Superficie exploitable.....	13
4.2.3 – Production.....	13
4.2.4 – Durée d’exploitation	13
4.2.5 – Volumes	14
4.3 – <i>Phasage d’extraction (Figure D)</i>	14
5 – L’EXPLOITATION	16
5.1 – <i>Les étapes de l’exploitation</i>	16
5.1.1 Le décapage	16
5.1.2. L’extraction du gisement.....	16
5.1.5 La remise en état.....	17
5.2 – <i>L’abattage (cf. Annexe 6)</i>	18
5.3 – <i>L’installation de traitement (Cf annexe 7)</i>	18
5.4 – <i>L’évacuation des matériaux</i>	19
6 – MISE EN DEPOT, TRI ET VALORISATION DE MATERIAUX INERTES	20
6.1 – <i>Stériles de production</i>	20
6.1.1 Rappel de la réglementation.....	20
6.1.2 Nature et utilisation des stériles	20
6.2 - <i>La mise en remblai des matériaux inertes venant de l’extérieur</i>	21
6.2.1 -Les matériaux : nature et provenance	21
6.2.2 -Procédure d’accueil et de mise en dépôt des matériaux sur le site.....	22
6.3 - <i>Volume disponible pour l’accueil des matériaux inertes</i>	25
6.4 - <i>Phasage de remblaiement (Figure E)</i>	25
7 – APPROVISIONNEMENTS.....	26
7.1 – <i>L’énergie</i>	26
7.1.1 – Electricité	26

7.1.2 – Fuel.....	26
7.2 – L'eau.....	26
7.3 – Les matières premières.....	26
7.4 – Les consommables.....	26
8 – CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES.....	27
8.1 – Capacités techniques.....	27
8.2 – Capacités financières.....	27
9 – GARANTIES FINANCIERES (FIGURE F)	28
9.1 – Principe de calcul.....	28
9.2 – Application à la carrière d'Eguenigue (Figure f).....	29
10 – SERVITUDES ET REGLEMENTATION	31
10.1 Captage d'eau	31
10.2 Occupation du sol.....	31
10.3 Archéologie	31
10.4 Monuments historiques	32
10.5 Eaux superficielles	32
10.6 Zones écologiques	32
10.7 Propriété.....	32
10.8 Schéma Départemental des Carrières du Territoire de Belfort.....	32
10.9 SDAGE Rhône-Méditerranée	33
LISTE DES ANNEXES.....	35
LISTE DES PIECES ANNEXES (CHEMISE A PART)	127